

Code d'article 125.18**Description** ASSIETTES**Catalogue** HOS 279**Mise à jour** 05/05/2026 04:04:40**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT

Dimensions Ø 23x2 CM

Matériel BAGASSE

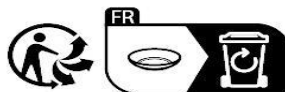
Couleur BLANC

Poids net d'une unité (g) 15,70

Ligne de produits BIONIC

Code Décision 97/129/CE PAP 21

Signage Triman et Info-T

**Codes**

Intrastat 48236990

ITF14 18420499125180

EAN13 8420499125183

Colisage

Paquet

Unités / paquet 50
Dimensions paquet (cm) 21,00 x 22,00 x 5,00
Poids brut colis (kg) 0,82
Volume paquet (m³) 0,0023100
Code Décision 97/129/CE HDPE 2

Signalage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 1.000
Paquets /carton 20
Dimensions carton (cm) 32,00 x 46,50 x 45,33
Poids brut carton (kg) 16,48
Volume carton (m³) 0,0674560
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signalage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 5
Cartons / palette 15
Conditionnement (U base x couches) 5 x 3
Poids (kg) 271,20
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Biodégradable

Compostable
EN 13432OK, compostez
à la MAISON

Micro-ondes



Four



0°C/+100°C



Résist. graisses



Cash & Carry

**Conditions d'utilisation**

Apte pour le micro-ondes (2 Minutes 700W)

Certificats

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004
concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit compostable industriel conforme à la norme EN13432.



Produit compostable selon la certification OK compost HOME.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit exempt de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). Ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication du produit.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées

Image du paquet

